

MAIRIE  
DE  
**VAUJANY**

11, route de la Cour Basse  
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95  
Télécopie 04 76 80 78 37

Arrêté n°2020-07-R

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE**



**MODIFICATION DE L'ACTE DE NOMINATION DU REGISSEUR DE  
RECETTES DE LA REGIE «LAVERIE AUTOMATIQUE**

*Le Maire de la Commune de Vaujany,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/07/2012 autorisant la création d'une régie de recettes pour la gestion de la laverie automatique ;*

*Vu l'arrêté n°2012 – 69 – R créant la régie de recettes ;*

*Vu l'arrêté n°2018-57-R nommant un régisseur titulaire et un mandataire suppléant en date du 28 août 2018 ;*

*Vu la nécessité de nommer un nouveau Régisseur titulaire suite au décès de Mme Danielle VILLARET ;*

*Vu l'avis conforme du comptable public en date du 18 février 2020 ;*

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 18 février 2020, Madame Louisa GHEZAL est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes « Laverie automatique » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2** : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Louisa GHEZAL sera remplacée par Madame Caroline ROUX-AGUT, mandataire suppléant.

**Article 3** : Madame Louisa GHEZAL n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

**Article 4** : Madame Louisa GHEZAL percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110.00 € (CENT DIX EUROS) selon la réglementation en vigueur;

**Article 5** : Madame Caroline ROUX-AGUT percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110.00 € (CENT DIX EUROS) pour la période durant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

**Article 6** : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

**Article 7** : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans les actes constitutifs des régies, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal.

**Article 8 :** Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 9 :** Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui les concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Vaujany, le 21 février 2020

Le Maire,

Yves GENEVOIS



Le Régisseur titulaire

  
Louisa GHEZAL

Le Mandataire suppléant

  
Caroline ROUX-AGUT

Transmis en Préfecture le : 2/02/20

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VAUJANY MAIRIE**

**Utilisateur : VERNEY Sophie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_07_R
Date de la décision:	2020-02-21 00:00:00+01
Objet:	Modification de l'acte de nomination du régisseur de recettes de la régie "Laverie automatique"
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213805278-20200221-2020_07_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213805278-20200221-2020_07_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	961
nom de original:		
ARRETE 2020-07-R.pdf	application/pdf	401165
nom de métier:		
99_AR-038-213805278-20200221-2020_07_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	401165

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 février 2020 à 15h40min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 février 2020 à 15h40min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 février 2020 à 15h40min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 février 2020 à 15h42min11s	Reçu par le MI le 2020-02-24